

Rapporteur : M. Jean-Luc QUIVOGNE

Séance du 26 Juin 2017

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE LA CHAMBRE DE  
COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA HAUTE-SAONE**

- Formalités internationales -

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône s'est réunie le Lundi 26 juin 2017 à VESOUL, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône, 1 Rue Victor Dollé, à partir de 17h00, en présence de Madame Sandrine ANSTETT-ROGRON, Secrétaire Générale de la Préfecture de Haute-Saône, représentant Madame Marie-Françoise LECAILLON, Préfète de Haute-Saône et en présence de 20 Membres Titulaires, de 03 Membres Associés.

Membres titulaires : 28  
Quorum : 15  
Membres présents : 20  
Membres excusés : 08

Plus de la moitié des membres en exercice sont donc présents. Il s'agit de  
**MEMBRES TITULAIRES**

NOM - Prénom	ENTREPRISE	Présent(e)	Excusé(e)
BERTRAND Elise	BESSION	▲	
CABANEL Laurence	NERAMUN		▲
CHAMBRE Fabrice	CRIT INTERIM	▲	
CORDONNIER Alexandre	GALVANOPLAST		▲
DELBOS Martine	PEPINIERES GUILLAUME	▲	
EUVRARD Jean-Marie	V.E.D.	▲	
FERRAND Hervé	TOROP.NET		▲
FERRARI Pascal	AU GRAND BAZAR FOUINE BAZAR	▲	
FRIQUET Franck	SARL DISTRI SCEY - CARREFOUR CONTACT	▲	
GIRARDOT Vincent	SAS JUCOREL (INTERMARCHE)		▲
GRAVELLE Bruno	INTERMECA	▲	
GROSPERRIN François	SARL E.G. PRESTATIONS		▲
GUTHERLE Thierry	LA DAME VERTE	▲	
LAMOUCHE Sophie	LE COMPTOIR DES AROMES	▲	
LANDIOT-SIBILLE Véronique	VERSION LIBRE	▲	
MASSON Catherine	1 OU 2 MAILLES	▲	
MERCIER Anne-Laure	M.B.M.	▲	
MERTENS Frédéric	MECA PRECIS METAL	▲	
MILLERET Denis	ETS MILLERET CENTRALE LAITIERE NOTRE DAME DE LEFFOND	▲	
NOGARA Nelly	CONFECTION ELLE ET LUI		▲
PITON Jean-Luc	SA S.I.B.R.	▲	
PRUNIER Daniel	SOCIETE DE DISTRIBUTION DE LURE		▲
QUIVOGNE Jean-Luc	S.A.H.G.E.V.	▲	
RIETTE Marie-Aude	M.A MACONNERIE		▲
RIGOULOT Marie-Claude	TRANSPORTS RIGOULOT	▲	
SAIRE Jean-François	SAIRE SARL	▲	
SASSARD Benoît	AXA ASSURANCES	▲	
SAUGIER David	ETABLISSEMENTS WALTEFAUGLE	▲	

...

## 5 – Délibérations

### Formalités internationales

#### I./ Contexte

- Vu la délibération de l'Assemblée générale de la CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE en date du 23 février 2017, relative à l'organisation des compétences en matière de formalités internationales, qui valide la décision de transférer la compétence à toutes les CCI territoriales (cette compétence Formalités internationales était jusqu'à maintenant exercée par la CCIR pour la partie Franche-Comté).
- Vu la décision du Bureau de la CCI de Haute-Saône du 12 juin 2017
- Sachant que la dénomination Formalités internationales couvre notamment :
  - les Visas (certifications d'origines / factures / certifications matérielles de signatures) de documents qui accompagnent les marchandises exportées définitivement
  - les Carnets ATA, pour les exportations temporaires (salons, présentations d'échantillons, matériels professionnels...)

#### II./ Ddélibération

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône, réunie en Assemblée Générale le lundi 26 juin 2017, en présence de Madame Sandrine ANSTETT-ROGRON, Secrétaire Générale de la Préfecture de Haute-Saône, représentant Madame Marie-Françoise LECAILLON, Préfète de Haute-Saône, à l'unanimité des 20 Membres Titulaires présents

- autorise le Président de la CCI de Haute-Saône à mettre en œuvre les dispositions nécessaires à l'exercice de cette compétence:
- décide d'appliquer la grille tarifaire harmonisée au niveau régional (cf grille tarifaire 2017)
- valide l'entrée en vigueur de ces dispositions au 01 janvier 2017

#### Résultat du Vote :

- Nombre de votants	:	20
- Voix pour	:	20
- Voix contre	:	00
- Abstentions	:	00

Fait à Vesoul, le 26 juin 2017

Pour copie conforme,

Jean-Luc QUIVOGNE

Président




**CERTIFICATS D'ORIGINE et VISAS  
ATTESTATIONS**

Désignation	PU NET * €	PU HT €
<b>CERTIFICAT D'ORIGINE</b>		
<b>1 - Service + : Rédaction et visa du certificat d'origine par nos soins avec :</b>		
· vérification de la concordance des informations sur tous les documents		
· vérification d'éventuelles mentions absentes mais néanmoins obligatoires sur la facture commerciale par rapport à la réglementation française et la réglementation du pays étranger		
· vérification de la conformité des documents avec le contenu du crédit documentaire (s'il y en a un)		
<b>Certificat d'origine simple : 1 original + 2 copies</b>	<b>28,00</b>	
· l'exemplaire supplémentaire	<b>5,00</b>	
<b>Certificat d'origine établi suivant crédit documentaire :</b>		
- <b>Niv. 1</b>	<b>33,00</b>	
· l'exemplaire supplémentaire	<b>5,00</b>	
- <b>Niv. 2</b>	<b>43,00</b>	
· l'exemplaire supplémentaire	<b>5,00</b>	
- <b>Niv. 3</b> : Certificat d'origine - prix spécifique en fonction des difficultés et du temps passé (fixé au cas par cas en accord avec l'entreprise)		
· l'exemplaire supplémentaire	<b>5,00</b>	
<b>2 - Service de base (visa uniquement) :</b>		
<b>Imprimés</b> : original, copie ou demande (avec retrait à nos guichets)		<b>1,00</b>
<b>Visa uniquement</b>	<b>13,00</b>	
<b>REDEVANCE VISAS</b> (quel que soit le nombre de pages)		
<b>Visa (facture, liste de colisage...)</b>	<b>10,00</b>	
<b>Légalisation de signature (attestation, contrat, ...)</b>	<b>10,00</b>	
<b>DIVERS</b>		
<b>Attestation d'existence</b>		<b>115,00</b>
<b>Attestation communautaire</b>		<b>115,00</b>
<b>Copie certifiée conforme à l'original</b>	<b>8,00</b>	
<b>Photocopie Noir &amp; blanc</b>		<b>0,10</b>
<b>Photocopie Couleur</b>		<b>0,25</b>
<b>Frais d'envoi</b>		(coût réel)
<b>DEMANDE EN LIGNE</b>		
<b>Prise en charge</b>		<b>10,00</b>
<b>Visas, légalisation</b>	<b>10,00</b>	
<b>Imprimés laser</b> (l'unité)		<b>0,83</b>
<b>Frais d'envoi</b>		(coût réel)

\* nets / exonération de TVA articles 261c et 256b / Code Général des Impôts

Désignation	PU NET * €	PU HT €
<b>CARNET ATA</b>		
<b>1 - Service + :</b> (service ATA clés en main + service de base)		
<b>Carnet ATA clés en main</b>		
1 - Rédaction 1 à 2 voyages		85,00 €
2 - Rédaction 3 à 5 voyages		110,00 €
3 - Rédaction 6 à 8 voyages		135,00 €
<b>2 - Service de base :</b>		
<b>Prise en charge du dossier (par carnet) :</b>		20,83 €
<b>Forfait de base un voyage</b>		51,67 €
<b>Voyage supplémentaire</b>		12,50 €
<b>Redevance :</b>		
CIG (Chaîne Internationale de Garantie)	26,00 €	
Prime de cautionnement (variable selon la valeur des marchandises) :		
Jusqu'à 11 000 €	71,00 €	
de 11 001 à 20 000 €	115,00 €	
de 20 001 à 30 000 €	155,00 €	
de 30 001 à 40 000 €	195,00 €	
de 40 001 à 50 000 €	235,00 €	
de 50 001 à 75 000 €	310,00 €	
de 75 001 à 100 000 €	385,00 €	
de 100 001 à 125 000 €	460,00 €	
de 125 001 à 150 000 €	535,00 €	
de 150 001 à 175 000 €	610,00 €	
de 175 001 à 200 000 €	680,00 €	
de 200 001 à 225 000 €	750,00 €	
de 225 001 à 250 000 €	820,00 €	
de 250 001 à 275 000 €	890,00 €	
de 275 001 à 300 000 €	960,00 €	
de 300 001 à 325 000 €	1 025,00 €	
de 325 001 à 350 000 €	1 090,00 €	
de 350 001 à 375 000 €	1 155,00 €	
de 375 001 à 400 000 €	1 215,00 €	
de 400 001 à 425 000 €	1 275,00 €	
de 425 001 à 450 000 €	1 330,00 €	
de 450 001 à 475 000 €	1 380,00 €	
de 475 001 à 500 000 €	1 430,00 €	
Au delà de 500 000 €	Nous consulter	
<b>Visa : par voyage</b>	20,00 €	
Forfait service urgent (sous 24h)		40,00 €
Frais d'envoi		(coût réel)
<b>3 - Frais de gestion des litiges</b>		
Frais de procédure simple		130,00 €
Frais de procédure et de transfert		185,00 €
Frais de procédure majorés		218,00 €
+ Droits et taxes dus au pays d'admission temporaire		(coût réel)
+ Taxes de régularisation		(coût réel)

\* nets / exonération de TVA articles 281c et 256b / Code Général des Impôts

**IMPRIMES DOUANIERS et AUTRES**

Désignation	PU HT
BORDEREAU DE SECOURS PABLO	1,70 €
CERTIFICAT EUR. 1 / liasse chimique & laser	1,00 €
EUR MED	1,00 €
CERTIFICAT A.TR	1,00 €
EUR.2	1,00 €
DAU E (1.2.3) ou (ft 1,2,3,9+1sup)	1,70 €
SUITE DAU E (1.2.3)	1,65 €
DAU I (6.7.8)	1,50 €
SUITE DAU I (6.7.8)	1,26 €
DAU EX.3	1,50 €
DAU EX.3 SUITE - réf.3037	1,50 €
DECLARATION DI	1,39 €
DCG 2ème feuillet export	1,73 €
MODIFICATIF DECLARATION DROIT COMMUN	1,36 €
T5	0,47 €
EXP. MARCH. DANGEREUSES MULTIMODAL	1,00 €
EXP. MARCH. DANGEREUSES (AVION)	1,00 €
EXP. TRANSP. MAT. DANG. ADR-MOD	1,00 €
DOC. DE SURVEILLANCE /produits textiles	0,72 €
DOC. DE SURVEILLANCE /importation d'acier prov. pays tiers	0,72 €
CMR - LETTRE DE VOITURE INTERNATIONALE	0,50 €
CMR - LETTRE DE VOITURE NATIONAL 1/2 format	0,25 €
P.R.	1,50 €
Autre imprimé douanier	Nous consulter
FRAIS D'ENVOI	(coût réel)
Enveloppe Chronopost	(coût réel)

